

## SEANCE DU 23-09-2021

---

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le quinze septembre deux mil vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs : DELHOMMEAU Éric, LEJEAU Bruno, Raymond PRICAZ, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, Séverine CHAT, Isabelle CHERUY, Christian SION, Bénédicte BROUTIER, Céline TUTTINO et Franck HAUGOU.

Étaient absents : Mme Laurianne PETIT-ROULET qui donne pouvoir à Mme Séverine CHAT et Mme Blandine AMBLARD qui donne pouvoir à Mme Isabelle CHERUY.

M. Jérémy GUILLERMIN et Mme Manon BLANCHIN.

M. Cyrille CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

- **1. Délibération pour la signature de la convention numérique dans le cadre du plan de relance 2021 :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 5 mars 2021 pour une demande de subvention pour le projet numérique 2020-2022 pour l'école de Bellecombe en Bauges qui s'élève à 7 000,00 € H.T., dans le cadre du plan de relance socle numérique des écoles élémentaires.

Il propose de signer une convention avec l'académie de Grenoble dans le cadre de la demande de subvention socle numérique du plan de relance de la commune de Bellecombe en Bauges.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention dans le cadre de la demande de subvention socle numérique du plan de relance,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

Vote :            0 contre            0 abstention            13 pour

- **2. Délibération pour le programme des coupes de bois pour l'année 2022 :**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
8	IRR	94	8.1	2021	SUPP	SUPP							Parcelle pauvre en bois avec G rsnx entre 10 et 15	
5	IRR	322	7.3	2022	SUPP	SUPP							Parcelle pauvre en bois avec G rsnx entre 10 et 15/ha, sur statio	
27	TS	201	3	2022	2023	2023							Pas de demande	
6	IRR	529	13.8	2021	SUPP	SUPP							Parcelle pauvre en bois G rsnx entre 10 et 15	

**Mode de délivrance des Bois d'affouages**

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Eric DESCHAMPS

} 3 noms et prénoms

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

---

**Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Vote :            0 contre                    0 abstention                    13 pour

- **3. Information sur la mise en place d'une déchetterie mobile :**

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place et du fonctionnement, d'un service de déchetterie mobile par Grand Chambéry sur la commune de Bellecombe en Bauges.

L'objectif est d'apporter un service de proximité aux habitants.

La déchetterie mobile sera mise en place sur la plate-forme au lieu-dit la Coutaz route du Châtelard à Bellecombe en Bauges.

Grand Chambéry souhaite continuer ce service à intervalle régulier sur notre commune.

- **4. Point sur l'urbanisme :**

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

**Permis de construire :**

- La Ferme des Grandes Teppes pour la création d'un auvent sur bâtiment agricole existant à Glapigny : accordé le 16/09/2021.
- SARL LE SEQUOIA BLEU pour la réhabilitation d'un bâtiment existant en habitation au Chef-Lieu : accordé le 16/08/2021.

**Déclaration de travaux :**

- SAS Mer et Montagne pour la création d'une terrasse et d'une véranda à Broissieux, accordée le 08/07/2021.
- EARL Les douceurs des Bauges pour la création d'une serre à la Gonnallaz, accordée le 16/08/2021.
- M. David HENRION pour la création d'une terrasse de son habitation à Broissieux, accordée le 13/09/2021.
- M. Yves CHARVAT pour la réfection de la toiture de son habitation à Broissieux, accordée le 15/07/2021.
- Mme Gemma SIMONS pour l'agrandissement d'une porte de son habitation au Chef-lieu, accordée le 04/08/2021.
- M. Igor LECOMTE pour la réfection de la toiture de son habitation à Glapigny, accordée le 04/08/2021.

- M. Jean-Louis DAVID pour la réfection de la clôture de sa propriété au Chef-Lieu, accordée le 04/08/2021.
- M. DEGRANGE Christian pour la création d'un carport à son habitation au Chef-Lieu : accordé le 25/08/2021.
- M. Yoann BLANC pour la réfection de la toiture de son habitation au Mont Derrière, accordée le 01/09/2021
- La commune de Bellecombe en Bauges pour la création d'un parking au Mont, accordée le 06/09/21.

- **5. Point sur l'état civil :**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :

Décès de Mme PRICAZ Léa veuve PENICAUD le 2 aout 2021 (Le Villard)

Naissance de Melle Roxanne BRACHET NICOUD le 19 juillet 2021 (Chef-Lieu)

Naissance de Melle JEANNIN Charlotte le 20 aout 2021 (Entrèves)

Naissance de Melle FOURNET Léo le 29 aout 2021 (Entrèves)

- **6. Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30

**Signatures des membres présents**

M. DELHOMMEAU Éric,

M. LEJEAU Bruno,

M. Raymond PRICAZ,

M. DUSSOLLIER François,

M. CAUSSE Cyrille,

Mme Séverine CHAT,

Mme Isabelle CHERUY,

M. Christian SION,

Mme Bénédicte BROUTIER,

Mme Céline TUTTINO,

M. Franck HAUGOU.